



**TOUQUES**

Date de convocation  
Le 26 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
Reçu en préfecture le 03/04/2026  
Publié le 03/04/2026  
ID : 014-211406996-20260402-CM\_2026\_3\_29-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

**ABSENTS REPRESENTES :** D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENT :**

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

**29 – OCTROI DES SUBVENTIONS 2026**

**Vu** le budget voté précédemment pour un montant de 60 000 €,

**Considérant** que de nouvelles demandes nous sont parvenues et qu'elles doivent faire l'objet d'un examen en vue de leurs réaffectations,

Nom de l'association	ACTIVITE	Attribution 2025	Demande 2026	CM 02/04/26
AGD - Avant Garde Deauvillaise	SPORT	2 525 €	10 000 €	2 500 €
CND - cercle des nageurs	SPORT	560 €	NON PRECISE	775 €
PAYS D'AUGE BASKETBALL	SPORT	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Comité de liaison de Trouville Deauville	MILITAIRE	600 €	NON PRECISE	600 €
Commissariat Deauville amicale	MILITAIRE		NON PRECISE	200 €
ARCHE DE CAPUCINE	ANIMAUX		NON PRECISE	200 €
La Prévention Routière	DIVERS	250 €	250 €	250 €
THEATRE "CHEZ COLETTE"	ARTISTIQUE	6 000 €	3 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>33 250 €</b>	<b>27 525 €</b>
<b>reste SUBVENTIONS NON AFFECTEES</b>				<b>32 475 €</b>
<b>BUDGET PREVU -compte 65748</b>			<b>60 000 €</b>	
<b>SUBVENTIONS CCAS- 657363</b>				<b>290 000 €</b>
<b>subvention menage tennis club selon convention - compte 65748</b>				<b>2 500 €</b>

100 licenciés Touquais  
31 licenciés Touquais

Concernant les subventions accordées sur justificatif de factures, il est précisé que ces justificatifs doivent être fournis avant le 15 décembre de l'année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** la subvention attribuée au CCAS pour 290 000 €,
- **APPROUVE** le versement de la subvention afférent au forfait entretien en faveur du Tennis Club d'un montant de 2500 € selon les termes de la convention renouvelée en 2025,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront ouverts en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2026.

Pour extrait conforme  
**LE MAIRE**  
**D. MULLER**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.